

Charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et services Multimédias au sein de l'établissement scolaire

(Conforme à la charte nationale, BOEN n°9 du 26 janvier 2004¹)

AUX PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT

Rappel des principales lois :

Droit à l'image : article 9 du code civil

Loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse

Code de la propriété intellectuelle

Loi «Informatique et libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 relatives aux droits et obligations des fonctionnaires

Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication notamment l'article 43-8.

Loi n°92-683 du 22 juillet 1992 relatives aux atteintes aux systèmes de traitement automatisés de données.

Circulaire ministérielle n°2004-035 du 18 février 2004 relative à l'usage de l'Internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs.

La présente charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire. La présente charte a pour objet de préciser les droits et obligations que l'utilisateur s'engage à respecter.

Il est convenu ce qui suit :

Entre l'utilisateur signataire

Et l'établissement scolaire : **Cité scolaire Jean Moulin de Châteaulin**

Représenté par son chef d'établissement : **M. KERVAREC Tanguy**

Les services proposés par l'établissement sont :

- Un accès nominatif et sécurisé aux ressources et services : ce droit d'accès est individuel, inaccessible, et temporaire.
- L'utilisateur est responsable de sa conservation et s'engage à ne pas le divulguer.

L'établissement s'engage :

- à assurer la sécurité de l'accès au réseau, la confidentialité des informations stockées dans l'espace personnel,
- à prendre les dispositions nécessaires au respect de la vie privée et à la confidentialité des correspondances qui lui sont confiées,
- à faire respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public,
- à informer les autorités des délits constatés.

L'utilisateur s'engage à utiliser les services conformément aux règles suivantes c'est à dire :

- à respecter les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés notamment en cas de constitution de fichiers comportant des données à caractère personnel telles que définies par la loi du 6 janvier 1978.
- à respecter les lois relatives à la propriété littéraire et artistique.
- à respecter les règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui.
- dans le respect de la neutralité du service public, à ne pas envoyer des messages à caractère raciste, pédophiles, pornographiques, injurieux, diffamatoire, de prosélytisme..., et de manière générale des informations répréhensibles en vertu des lois et règlements.

Usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs - CIRCULAIRE N°2004-035 DU 18- 2-2004 (NOR : [MENT0400337C](#)).

1. Charte disponible à l'adresse <http://www.educnet.education.fr/chrg/charproj.pdf>

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement des ressources informatiques notamment :

- à ne pas introduire des programmes virus ou contournant la protection des logiciels,
- à ne pas abandonner son poste de travail connecté au réseau sans surveillance,
- à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau,
- à ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources.
- à ne pas naviguer sur des sites internet répréhensibles en vertu des lois et règlements.

L'utilisateur s'engage à informer immédiatement l'établissement de toute perte, de toute tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

Il est rappelé notamment :

- en matière de logiciels : l'interdiction de copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis les copies de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.
- en matière de production de documents et de liens : Les documents produits ainsi que les liens hypertextes doivent être en conformité avec la loi sur les informations nominatives et le code de la propriété intellectuelle. La mise en ligne de textes et la diffusion d'images et de sons doivent être libres de droits ou diffusés avec autorisation de leurs auteurs et avec indication de leurs sources.

L'établissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs et l'établissement se réserve le droit de suspendre l'usage du service d'hébergement par un utilisateur en cas de non-respect de la charte et notamment dans l'hypothèse où l'utilisateur aurait diffusé sur ses pages Web un contenu manifestement illicite.

L'établissement se réserve le droit de procéder à des contrôles de l'utilisation de ses services justifiés :

- soit par un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques. Dans ce cas, il peut pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services. Il se réserve également, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.
- soit par un souci de vérification que l'utilisation des services reste conforme aux règles fixées par cette charte et à la législation en vigueur.
Le non-respect des règles définies par la présente charte pourra entraîner :
- la suppression immédiate du droit d'accès,
- la suppression de tout document mis en ligne contraire aux termes de cette charte,
- des sanctions disciplinaires, et/ou des poursuites civiles et/ou pénales.

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront remis à la rentrée par le secrétariat que si vous avez approuvé et retourné la présente charte.

Cette charte est consultable sur le site de l'établissement tout au long de l'année scolaire.

NE PAS DECOUPER SVP

Nom du personnel : -----

Prénom : -----

Fonction : -----

Je déclare avoir pris connaissance de la charte informatique pour les élèves de la cité scolaire Jean Moulin de Châteaulin et je m'engage à la respecter.

Fait à : -----

Le : -----

Signature

